
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 septembre 2015 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ soixante (60)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 346

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 347

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 août 2015, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2014, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA15 10 348

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 août 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1152577069

CA15 10 349

Octroyer à Vélo Québec Association, au montant de 22 995 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré de services professionnels pour la réalisation du programme « À pied, à vélo, ville active » dans huit écoles publiques du primaire et du secondaire de l'arrondissement, pour une période de 9 mois se terminant le 30 juin 2016 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Vélo Québec Association.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à Vélo Québec Association, au montant de 22 995 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré de services professionnels pour la réalisation du programme « À pied, à vélo, ville active » dans huit écoles publiques du primaire et du secondaire de l'arrondissement, pour une période de 9 mois se terminant le 30 juin 2016 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Vélo Québec Association ;

QUE la directrice d'arrondissement soit autorisée à signer la convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 NTA1152932002

CA15 10 350

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9297-8964 Québec Inc. (Arctic de St-Léonard) à la condition que le nom de l'équipe soit changé pour Arctic de Montréal-Nord pour la saison 2016-2017 et accepter une somme minimale de 10 000 \$, par saison, pour les saisons de hockey Junior AAA 2015-2016 et 2016-2017, pour la location des installations de l'aréna Garon et les services connexes offerts par l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et 9297-8964 Québec Inc. (Arctic de St-Léonard) pour la location de l'aréna Garon et les services connexes offerts par l'arrondissement, pour les saisons de hockey Junior AAA 2015-2016 et 2016-2017, à la condition que le nom de l'équipe soit changé pour Arctic de Montréal-Nord pour la saison 2016-2017 ;

QUE soit acceptée une somme minimale de 10 000 \$, par saison, pour la location des installations de l'aréna Garon et les services connexes offerts par l'arrondissement pour les saisons de hockey Junior AAA 2015-2016 et 2016-2017 ;

ET QUE cette recette soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1151280006

CA15 10 351

Accorder une contribution financière de 32 984 \$ à Boscoville 2000 pour la réalisation du projet « Escouade radioactive » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 32 984 \$ à Boscoville 2000 pour le projet « Escouade radioactive » soutenu par le programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » et par l'Entente MTESS/Ville 2015-2016 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1154988008

CA15 10 352

Accorder des contributions financières totalisant 6 450 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2015.

Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (M. Gibeau a des relations d'affaires avec un organisme)

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 650 \$ à l'Âge d'or Sainte-Colette pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Sainte-Gertrude pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Saint-Vital pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Centre récréatif des aînés haïtiens de Montréal-Nord pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Dijon Le Carignan pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Italo-Québécois pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section masculine) pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club Énergie Plus Saint-Vincent-Marie pour l'année 2015 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1156145021

CA15 10 353

Accorder des contributions financières totalisant 6 400 \$ aux 16 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Les Cascades pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc. pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or des aînés Complexe Guin-Langelier pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or le Riverain – Les tours Gouin pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs Les 2 Colombes pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs - Résidence Sault-au-Récollet pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les Tourterelles des Habitations Pelletier pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à Les Loisirs de Fontainebleau pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à l'Association des locataires et loisirs du Manoir Gouin pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'or de la Résidence du Confort pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Manoir Aimé-Léonard pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin (CSHLD) pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ aux Loisirs Bellevue - Résidences Bellevue (Gouin) inc. pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or de la Résidence Caroline pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Comité des Loisirs du Manoir Louise pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Les Habitations Les Boulevards pour l'année 2015 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 NTA1156145022

CA15 10 354

Accorder des contributions financières totalisant 4 000 \$ à Café Jeunesse multiculturel pour les projets spéciaux suivants : 2 500 \$ pour « Tournoi de basketball de rue 2015 », 1 000 \$ pour « Urbanifest » et 500 \$ pour « Ligue de soccer estivale ».

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 000 \$ à Café Jeunesse multiculturel pour les projets spéciaux suivants qui ont été déposés lors du comité de développement social du 6 août 2015 :

- 2 500 \$ pour « Tournoi de basketball de rue 2015 » ;
- 1 000 \$ pour « Urbanifest » ;
- 500 \$ pour « Ligue de soccer estivale ».

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 NTA1156145016

CA15 10 355

Accorder une contribution financière additionnelle de 3 245 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la prolongation du projet « Intervenant parc Saint-Laurent » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière additionnelle de 3 245 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Intervenant parc Saint-Laurent »;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 NTA1154988006

CA15 10 356

Accorder des contributions financières totalisant 3 150 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 250 \$ aux Loisirs Sainte-Colette; 1 200 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude; 350 \$ aux Loisirs Saint-Camille et 350 \$ au 188^e groupe Sainte-Colette (scouts marins).

**Monsieur Gilles Deguire déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Deguire a des relations personnelles avec un membre du conseil d'administration des Loisirs Sainte-Colette)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 250 \$ aux Loisirs Sainte-Colette pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1200 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ aux Loisirs Saint-Camille pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au 188^e groupe Sainte-Colette (scouts marins) pour l'année 2015 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 NTA1156145020

CA15 10 357

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2015 » qui a eu lieu le 20 août 2015 au parc Guin.

**Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2015 » qui a eu lieu le 20 août 2015 au parc Gouin ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 NTA1156145015

CA15 10 358

Accorder une contribution financière de 750 \$ à l'organisme Mener Autrement inc. pour son projet spécial « Athlétisme Montréal-Nord », dont la journée de clôture s'est déroulée le 22 août sur la piste de l'école Lester B. Pearson.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ à l'organisme Mener Autrement inc. pour son projet spécial « Athlétisme Montréal-Nord », dont la journée de clôture s'est déroulée le 22 août sur la piste de l'école Lester B. Pearson ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 NTA1156145017

CA15 10 359

Accorder une contribution financière de 450 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Soirée Méritas » qui clôturera la saison de tennis 2015 le 23 octobre à l'école hôtelière Calixa-Lavallée.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à la ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Soirée Méritas » qui clôturera la saison de tennis 2015 le 23 octobre à l'école hôtelière Calixa-Lavallée ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 NTA1156145018

CA15 10 360

Accorder une contribution financière de 150 \$ à la Fondation de l'Ordre des Fils d'Italie au Canada pour la tenue de la 67^{ième} édition de la journée de l'Amitié Ethnique qui se tiendra le dimanche 20 septembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 150 \$ à la Fondation de l'Ordre des Fils d'Italie pour la tenue de la 67^{ième} journée de l'Amitié Ethnique qui se tiendra le dimanche 20 septembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 NTA1150630026

CA15 10 361

Modifier la résolution CA15 10319 du conseil d'arrondissement afin de modifier le montant de la contribution financière accordée au Congrès national des Italo-Canadiens pour y lire 459,90 \$ au lieu de 400 \$.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA15 10319 du conseil d'arrondissement afin de modifier le montant de la contribution financière accordée au Congrès national des Italo-Canadiens pour y lire 459,90 \$ au lieu de 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.13 NTA1150630015

CA15 10 362

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 juillet 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150630025

CA15 10 363

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150630022

CA15 10 364

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes pour la conversion en jeux d'eau des pataugeoires des parcs Primeau et Monty ainsi que 2 autres sites à identifier, et confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts de reconstruction et d'exploitation continue du projet.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet Mise aux normes pour la conversion en jeux d'eau des pataugeoires des parcs Primeau et Monty ainsi que 2 autres sites à identifier ;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts de reconstruction et d'exploitation continue du projet ;

ET QUE le chef de division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1151280008

CA15 10 365

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de gérer et réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du sodium haute pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de gérer et réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du sodium haute pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1153301003

CA15 10 366

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de septembre 2015 au mois d'août 2018, à l'organisme Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (section Henri-Bourassa) et à la Ligue de tennis de Montréal-Nord à titre de partenaires privés.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de septembre 2015 au mois d'août 2018, à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (section Henri-Bourassa) et à la ligue de tennis de Montréal-Nord à titre de partenaires privés.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1156145019

CA15 10 367

Adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-025 afin de régulariser plusieurs éléments pour le bâtiment sis au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-025 visant à autoriser la régularisation de plusieurs éléments pour le bâtiment industriel situé au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin, constitué du lot 1 093 732 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements de l'arrondissement. Ainsi :

POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que la marge avant principale soit à zéro mètre (0 m) au lieu de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) ;
- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que la marge avant secondaire soit à zéro mètre (0 m) au lieu de trois mètres (3 m) ;
- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que le taux d'implantation soit à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) au lieu du maximum prévu qui est de soixante-dix pour cent (70 %) ;
- Déroger à l'article 86 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre une superficie de dix-huit pour cent (18 %) pour l'étage supérieur au lieu du minimum de soixante-quinze pour cent (75 %) ;
- Déroger à l'article 213 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de ne permettre aucun stationnement sur le site ;
- Déroger à l'article 214.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de ne permettre aucune case de stationnement sur le site ;
- Déroger à l'article 214.5 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre qu'une des aires de chargement/déchargement soit en partie à l'intérieur du triangle de visibilité ;
- Déroger à l'article 215 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre que l'aire de chargement/déchargement, située sur la rue de Castille, soit en partie située à l'intérieur de l'emprise publique, aux conditions suivantes :
 - Un garde-corps doit être installé sur le muret de l'aire de chargement/déchargement située sur la rue de Castille ;
 - L'aire de chargement/déchargement, donnant sur la rue de Castille, devra faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public en conformité avec le Règlement sur l'occupation du domaine public en vigueur auprès de l'arrondissement et les frais annuels, reliés à cette autorisation, devront être acquittés ;
 - Le requérant devra se munir d'une assurance responsabilité en lien avec l'occupation du domaine public par son aire de chargement/déchargement. Le montant de cette assurance sera déterminé en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public lors du dépôt de la demande d'occupation ;
 - Gazonner l'espace privé en façade de la rue Cantin, situé entre le quai de chargement/déchargement de l'avenue Cantin et le quai de chargement/déchargement de la rue de Castille. Cet aménagement devra être coordonné avec un projet de verdissement de l'espace public adjacent à la rue Cantin à réaliser par l'arrondissement ;
 - Aucun stationnement de véhicule sur le domaine public.
- Les conditions suivantes devront aussi être respectées :
 - Le revêtement des façades doit être changé, excepté sur l'élévation sud, par le matériau proposé, soit de la Pierre Lafitt – Nuancé beige Amboise ;
 - Les travaux concernant le changement de revêtement sur les façades, excepté sur l'élévation sud, exigés par la présente résolution doivent être exécutés dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
 - À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007), s'appliquent ;
 - Toute autre disposition continue de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150217001

CA15 10 368

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 19 août 2015, à 18 h 30 et adopter le second projet de règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 (Secteur Place Bourassa).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 19 août 2015, à 18 h 30 ;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1150576008

CA15 10 369

Accorder, dans le cadre des événements publics 2015, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2015, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6 et des paragraphes c) et f) de l'article 12 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Dans le cadre de l'activité de prévention incendie organisée par le Service de sécurité incendie de Montréal au parc Henri-Bourassa qui aura lieu le 26 septembre de 11 h à 16 h, permettre :

- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;

Dans le cadre de l'événement « 100 ans de tissage, de tricot et de broderie » organisé par le Cercle des fermières de Montréal-Nord au parc Oscar qui aura lieu le 26 septembre 2015 de 10 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La vente de marchandises par la tenue de kiosques ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces en concordance avec les exigences de la Direction des travaux publics.

Dans le cadre de la Classique de course de Montréal-Nord organisé par le Club de natation et de plongeon Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 11 octobre 2015 de 7 h à 16 h, permettre ;

- La vente de marchandises par la tenue d'un kiosque.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1156169002

CA15 10 370

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un escalier apparent conduisant à un étage supérieur au rez-de-chaussée pour le 5223, boulevard Gouin. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, dans le cadre du remplacement de l'escalier, la dérogation suivante :

- un escalier apparent conduisant à un étage supérieur au rez-de-chaussée.

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 2 555 263 du cadastre du Québec, soit le 5223, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1152577068

CA15 10 371

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 3,87 m au lieu de 4,5 m pour le 5796, boulevard Maurice-Duplessis. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de régulariser le bâtiment, la dérogation suivante :

- une marge avant principale de 3,87 m au lieu de 4,5 m.

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 095 441 du cadastre du Québec, soit le 5796, boulevard Maurice-Duplessis.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1152577067

CA15 10 372

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 4,35 m au lieu de 4,5 m pour le 5673, rue Léopold-Pouliot. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de régulariser le bâtiment, la dérogation suivante :

- une marge avant de 4,35 m au lieu de 4,5 m.

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 096 809 du cadastre du Québec, soit le 5673, rue Léopold-Pouliot.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1152577066

CA15 10 373

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 3,05 m au lieu de 4,5 m, une marge arrière de 3,24 m au lieu de 6 m et trois cases de stationnement ayant une profondeur de 3,1 m au lieu de 5,8 m pour le 10100, boulevard Saint-Michel. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment, les dérogations suivantes :

- une marge avant de 3,05 m au lieu de 4,5 m ;
- une marge arrière de 3,24 m au lieu de 6 m ;
- trois cases de stationnement ayant une profondeur de 3,1 m au lieu de 5,8 m.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur les lots 1 173 377 et 3 231 631 du cadastre du Québec, soit le 10100, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1152577064

CA15 10 374

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale et marge avant des voisins de 4,4 m plutôt que 4,55 m, un COS de 0,48 plutôt que 1, un taux d'implantation de 26 % au lieu de 30 % et un trottoir au niveau du rez-de-chaussée à 2,32 m au lieu de 1, 8 m pour le 10920, avenue Gariépy. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, dans le cadre de la reconstruction de la résidence familiale, les dérogations suivantes :

- une marge avant principale et marge avant des voisins de 4,4 m plutôt que 4,55 m ;
- un COS de 0,48 plutôt que 1 ;
- un taux d'implantation de 26 % au lieu de 30 % ;
- un trottoir au niveau du rez-de-chaussée à 2,32 m au lieu de 1, 8 m.

aux conditions suivantes :

- l'approbation par le CA du P.I.I.A. ;
- l'entrée en vigueur du R.R.1562.015.

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 413 121 du cadastre du Québec, soit le 10920, avenue Gariépy.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1152577063

CA15 10 375

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la reconstruction d'une résidence de deux étages suite à un incendie pour le 10920, avenue Gariépy en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la reconstruction de la résidence familiale, le tout en conformité avec les plans préparés par CEBRQ datés du 7 août 2015 aux conditions suivantes :

- L'aménagement paysager tel que proposé ;
- Le dépôt de 2 500 \$ à titre de garantie d'exécution pour l'aménagement paysager ;
- Le verdissement de l'allée du garage existante ;
- La démolition du garage dans un délai de deux ans à partir de la résolution d'approbation du PIIA ;
- L'approbation par le CA des dérogations mineures demandées ;
- L'entrée en vigueur du R.R.1562.015.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 121 du cadastre du Québec, soit le 10920, avenue Gariépy.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1152577062

CA15 10 376

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre l'agrandissement de la résidence familiale pour le 5960, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement de la résidence familiale, le tout en conformité avec les plans préparés par Alain Boucher et datés du 30 juillet 2015 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 587 du cadastre du Québec, soit le 5960, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1152577061

CA15 10 377

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une enseigne commerciale pour le 4772, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne commerciale telle que demandée ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 446 du cadastre du Québec, soit le 4772, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1152577060

CA15 10 378

Nommer M. Gaétan Gingras à titre de chef de division des Parcs à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 12 mois à compter du 28 septembre 2015.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Gaétan Gingras, matricule 189680999, à titre de chef de division des Parcs à la Direction des travaux publics (Emploi : 210990 - Poste : 52389), groupe de traitement FM08, en période d'essai de 12 mois à compter du 28 septembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 NTA1153301006

CA15 10 379

Modifier le poste temporaire d'assistant aux événements culturels, créé par la décision déléguée 2141095004, à la division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à raison d'une moyenne de 22 heures/semaine jusqu'à concurrence de 1149 heures pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit modifié le poste temporaire d'assistant aux événements culturels, créé par la décision déléguée 2141095004, à la division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à raison d'une moyenne de 22 heures/semaine jusqu'à concurrence de 1149 heures pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 NTA1156819014

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 55, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Mme Carmel Antoine Bessard

Services offerts par l'arrondissement – Félicitations sur la qualité
Plan d'action pour faire face à la criminalité

Intervention de M. Gilles Deguire
Intervention de M. Jonathan Martel

Mme Lise Brisson

Politique sur le déblaiement de la neige – Informations demandées
Règlementation concernant les « gazébos » - Précisions demandées

Intervention de M. Alain Legault
Intervention de M. Hugues Chantal

M. Dominic Muia

Arbre pouvant causer des dommages à la propriété – Abattage possible

Intervention de M. Alain Legault
Intervention de M. Hugues Chantal

M. Nicodemo Capogreco

Problématique des virages sur le boulevard Industriel, à l'angle de l'avenue du Parc-Georges
Propreté de l'avenue du Parc-Georges – Absence d'entretien
Stationnement d'un camion sur le trottoir
Lampadaire brûlé à l'intersection Sabrevois et Cobourg

Intervention de M. Gilles Deguire
Intervention de M. Alain Legault
Intervention de M. Jonathan Martel

M. Jean-Claude Gauthier

Retrait du muret de béton à l'intersection Garon et Henri-Bourassa
Plantations faites dans les terre-pleins – Félicitations offertes
Activité récréotouristique sur la rive de la rivière des Prairies - Renouvellement demandé

Intervention de M. Gilles Deguire

M. Normand Laurin

Cours des écoles Jules-Verne et Lester-B.-Pearson – Nuisances causées par le bruit et la malpropreté

Intervention de M. Jonathan Martel

Mme Mariette St-Pierre

Présence d'un arbre commémoratif dans le parc adjacent à la MCC
Sécurité dans le parc – Problématique soulevée

Intervention de M. Jonathan Martel

Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Loraine Pouliot

Présence de fauteuil roulants sur la chaussée et de bicyclettes sur les trottoirs

Intervention de M. Jonathan Martel

M. Raymond Chapdelaine

Vitesse excessive des véhicules sur l'avenue Lausanne
Tonte de la pelouse durant l'heure du souper

Mme Céline Gingras

Invitation à un souper-bénéfice à l'école hôtelière Calixa-Lavallée
Malpropreté du terrain situé à l'intersection des boulevards Lacordaire et Léger

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2015.